

Autorisation de conduite
Grues de Chargement

Titulaire :



Nom : **CARNEZ**
Prénom : **Jeremy**
Date de naissance : **10/05/1979**
Signature :

Aptitude médicale vérifiée par	Date

Délivrée par le chef d'établissement,

Nom :

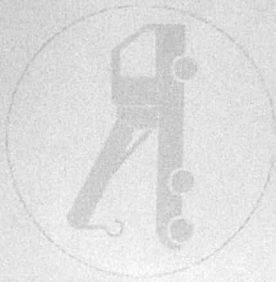
le :

au vu :

- de l'examen d'aptitude médicale à la conduite des Grues de Chargement
- du CACES® R.490
- de la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur les sites d'utilisation

Signature
du chef d'établissement

Valable pour la conduite
des matériels suivants :



Titulaire (en toutes lettres) :

CARNEZ Jeremy

Date de naissance :

10/05/1979

Signataire (en toutes lettres) :

Directeur Opérationnel

BIDART Jérôme

R.490 - CACES® Grues de Chargement

Catégorie	N° du CACES® Options	Nom-Prénom du testeur dépreuves pratiques	Obtention Echéance*
1 Grues de chargement	R490.GA00005537CZ66 Télécommande Oui	BENARD IVES	09/04/2021 08/04/2026

Ce(s) CACES® ne permet(tent) pas la délivrance d'une AIPR.

* Une autorisation de conduite peut être délivrée durant les 5 années qui suivent l'échéance, sous réserve du respect des exigences définies au paragraphe 3 / 3 / 5 de la recommandation R.490.

Vérifier en ligne l'authenticité de ce CACES® : <https://contrôle.oftral.com>

Document recto / verso. Toute copie doit comporter les deux faces.